

Réf: Dossier N° 150739

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AIGLE VISION OPTIQUE »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY DANGA; NON-  
LOIN DU LYCEE TECHNIQUE; LG 20 BATC. 150, 01 BP 845  
ABIDJAN 01, Lot 150, Ilot 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17 octobre 2022 , et enregistrés au CEPICI le 14 octobre 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AIGLE VISION OPTIQUE »

Objet : OPTIQUE  
• LUNETTERIE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY DANGA; NON-LOIN DU LYCEE TECHNIQUE; LG 20 BATC. 150, 01 BP 845 ABIDJAN 01, Lot 150, Ilot 20

Dirigeant(s) : Mlle AHOUI AMANI N'GUESSAN EUDOXIE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05901 du 24/10/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°55777/GTCA/RC/2022 du 24/10/2022

